

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

CARTE

DE

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : Moalic
 PRÉNOMS : Pierre François Marie
 Pseudos : "Henri"
 Date et lieu de naissance : 5 mai 1909 Toul-david 2 / mes

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 29 JUIN 1953
 { défavorable }

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le 20-1-1955
 { défavorable }

DÉCISION { attribution } le 20 JANV 1955
 { rejet }

carte n° 89112
 16 FEV 1955

OFFICE DÉPARTEMENTAL de

FINISTÈRE

Catégorie

OFFICE NATIONAL

N°

F. F. I

N°

ETAT-MAJOR

Bureau F. F. C. I. régional

N° 9454 BR FFCI/FI N.

C. A. 3^e

15.10.1949 RENNES.

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA III^e RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur BOALIC Pierre, François alias "HENRY"
né le 5 Mai 1909 à PIOU DAVID (Fère)
actuellement domicilié à Bourg de NEVEZ (Finistère)

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F. F. I. et dans les départements ci-après :

<u>COTES du NORD</u> - Section de <u>PLENEUF</u>	du <u>1.6.44</u>	au <u>24.8.44</u>
	du	au
	du	au

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières

Monsieur BOALIC Pierre, François a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 30.9.1944 date à laquelle

il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A RENNES, le 15 Octobre 1949

Le Général G.A. ARLARSSÉ
Commandant la 3^e Région Militaire
par délégation, le 31.10.49
Chef du Bureau Régional F.F.C.I.,



Références particulières éventuelles

IMP. FINANC. ET MIL. (1942)

Résistance : métropolitaine
: ~~extra-métropolitaine~~

EXTRAIT de la DECISION n° 1052/A

~~n° /B~~

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la
Guerre,

VU le Code des Pensions Militaires d'invalidité et des
Victimes de la Guerre et notamment ses articles L.269 et R.260 et R.269,

VU l'arrêté du ~~05 août 1953~~ (article 2) donnant délégation
de signature au nom du Ministre des anciens Combattants et Victimes de
la Guerre, à M. Henri RIBIERE, Directeur de l'Office National des an-
ciens Combattants et Victimes de la Guerre,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants
Volontaires de la Résistance du FINISTÈRE,

VU l'avis de la Commission Nationale des Combattants Vo-
lontaires de la Résistance,

(1) 13 Sept 1954 - art. 4

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est
attribué à MM.

NOM et Prénoms :

MOALIC Pierre

Adresse :

instituteur à Glaré - Douarnenez

A PARIS, le 20 JANV 1955

P. le Ministre des A.C. et V.G.
et par délégation,
le Directeur de l'O.N.

signé : H. RIBIERE

Pour copie conforme.

Le Chef du 6ème Bureau,

signé : ILLISIBLE

Pour extrait conforme.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

Louf.

5003

Monsieur MOALIC Pierre Instituteur public à DOUARNENEZ (Finistère)
à Monsieur le secrétaire de l'Office départemental des
Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Monsieur le secrétaire général,

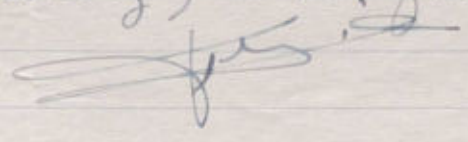
j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
1° Une demande de carte de Combattant, avec l'accusé
de réception de ma carte de Combattant Volontaire de la
Résistance.

fait le
25/7/55

2° une lettre que je vous prie de vouloir bien transmettre
à l'Office National. En effet, ma demande
d'ancienneté et bénéfice de campagnes au titre de la
Résistance n'a pas encore été examinée, alors que la
Commission Administrative Paritaire de l'Enseignement
primaire va se réunir très bientôt pour attribuer les
conifications d'ancienneté et de classe.

Veillez agréer, Monsieur le secrétaire de
l'Office départemental, l'assurance de mes sentiments
les plus distingués.

A Douarnenez, le 22 février 1955,



DOSSIER N° 5754

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A./C. et V.G. - Impasse
de la Palestine, à QUIMPER.

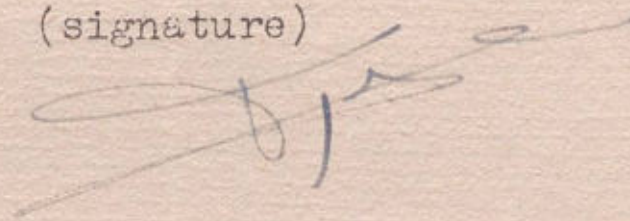
M. *Moalic Pierre*

24 FEV 1955

demeurant à école publique de Ploaré en Douarnenez (Finistère)
déclare avoir reçu la carte n° 89 112
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A Douarnenez le 22 Février 1955

(signature)



5-754

5 octobre 47
FINISTÈRE

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): MOALIC né le 5-5-1904
PRÉNOMS (2): Pierre François Marie
Pseudos (3): Henri à Pouldavid 1/4/47
Situation de famille: marie - 2 enfants.
Profession: Instituteur public
Nationalité: Française
Adresse actuelle: 3, rue Boulain Corliou St Priene
Après le 20.10.47. Instituteur à Nevez (Finistère) (C. du N.)

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):
démobilisé en août 1940.
Infanterie : 17^e R.I.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération: rien

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):
- Instituteur public à Bullan (Finistère) jusqu'au 11 mars 1941
- Interné (politique) du 11 mars 1941 au 10 octobre 1941
- Instituteur public à St Alouan (C. du N.) après le 20 octobre 1941

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):
rien

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

R.F.F. 1942
pas de CA

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. E. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné vos grades et fonctions, commandés ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

a) Front National et F.F.I. (F.T.P.F.)

Bataillon de Pléneuf

b) Responsables : Commandant Jean, Intersécteur - Est de
Côte-du-Nord et Commandant Yves (Maurice Barrie)
responsable civil du secteur est.

Yves était responsable de secteur du Front National
secteur de Pléneuf.

c) Organisation de Comités de libération dans les communes.
Escarmouches locales - sabotage.

responsable de secteur - Formation et direction
du Bataillon F.F.I. de Pléneuf qui libéra toutes
les communes.

d) Pseudo : Henri.

Membre du Comité départemental de Libération
de Côte-du-Nord.

CERTIFIÉ EXACT :

A St Pierre, le 10 avril 1947

Signature :

--:-- A T T E S T A T I O N --:--

-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!

Je soussigné, LE JEUNE Jean, Ex-Commandant en Chef des "Francs-Tireurs" et partisan français des Côtes du Nord, Capitaine de réserve, Chevalier de la Légion d'honneur, certifie sur l'honneur que :

MOALIC Pierre, Instituteur à DOUARNENEZ (Finistère) faisait partie de la résistance active depuis Novembre 1940 dans la région de DOUARNENEZ et D'AUDIERNE - Il faisait déjà à l'époque un énorme travail de propagande, d'organisation et recrutement pour la résistance contre l'envahisseur allemand.

C'est lors d'une distribution de tracts anti-allemand début Mars 1941, qu'il fut arrêté et déporté au Camp d'internement d'AINCOURT - Il continue son activité dans le camp et devient membre de la direction de résistance du camp et plus spécialement chargé de la rédaction du journal clandestin "L'INTERNE D'AINCOURT".

Libéré en Octobre 1941, il est interdit de séjour dans le Finistère et est nommé Instituteur à St-ALBAN dans les C.D.N.

Aussitôt en place dès 1942, il crée des réseaux du Front National dans la Région de PLENEUF, - Sous le nom de "Henry" il continue son inlassable travail de propagande et de recrutement et s'occupe également de l'organisation des jeunes réfractaires.

Début 1943 il organise les premiers groupes D.T.P. de la Région, grâce auxquels plusieurs coups de main sont faits contre l'armée d'occupation dans la Région.

Tout en continuant son travail d'organisation du Front National et notamment la diffusion du journal clandestin "LE PATRIOTE des C.D.N." Pierre MOALIC s'occupe plus particulièrement, début 1944, de la mise sur pied de sections et compagnies qui formeront le bataillon de PLENEUF composé de 1.000 hommes à la libération.

En Juin 1944, Pierre MOALIC, est Membre de l'Etat-Major du bataillon avec le grade de Capitaine et s'occupe activement de l'armement de ses hommes.

Il participa aux parachutages d'armes et s'occupa également de la Sécurité du groupe de la mission "Félix" parachuté dans la Région.

M. r JOUAN Guillaume.



10 DEC 1952

Brienc, le
Commandant de Police.

Crup

Suit. au verso →

*Certifié exact
le Lieutenant
de J. F. H.
à Brienc
le 7-12-52*

.../...
Enfin il mena à bien les combats pour la libération de la Région de PIENEUF - ERQUY - LAMBALLE et le CAP FREHEL.

La libération terminée, il reprit en main, le Secteur Front National où il continua à jouer un grand rôle, notamment en ce qui concerne l'aide au front de LORIENT et St-NAZAIRE.

Son inlassable activité, et sa grande expérience de lutte durant toute l'occupation allemande lui valurent d'être nommé Membre du Comité Départemental de Libération des C.D.N.

A SAINT-BRIEUC, le 1^{er} Décembre 1952

Le Pen



Yvon Vill
Vu, Le Chef National

Paris, le 20 JANV 1953



Vu,

le liquidateur national du Front

National : *Le Pen*
Paris, le 20 JANV 1953

5754

- ATTESTATION -

Je soussigné, *Guigot André - Instituteur à Pléneuf*
responsable Front National pour Pléneuf pendant
l'occupation -

certifie sur l'honneur les faits suivants concernant MCALIC Pierre, instituteur public à Douarnenez (Finistère) (anciennement : de 1941 à 1946 à St Alban , Côtes du Nord).

Monsieur MCALIC Pierre faisait partie en Novembre 1940 du triangle de résistance de Douarnenez-Audierne. A la suite de distribution de tracts anti-allemands à Douarnenez, début Mars 1941, il est arrêté dans sa classe le 11 Mars 1941 à Poullan (Finistère) comme otage et interné au Camp de concentration d'Aincourt (Seine et Oise) le 12 Mars 1941.

Dans ce camp, Monsieur MCALIC Pierre a fait partie du groupe de résistance responsable de la chambre dite " D.J. ", puis membre de la direction de résistance du camp, chargé, avec deux autres membres, de l'impression du journal " L' Interné d'Aincourt " (ce journal devait être écrit à la main en lettres majuscules, et en plusieurs exemplaires, pour pouvoir être lu par les 600 internés du camp et les appeler à la résistance contre l'occupation).

Monsieur MCALIC ayant fait l'objet d'un arrêté de libération du Préfet du Finistère, avec effet du 15 Octobre 1941, est néanmoins l'objet d'une autre sanction: il est muté dans les Côtes du Nord sur ordre de " Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse " du gouvernement de Vichy, mutation qui lui est signifiée le 17 Octobre 1941, par Monsieur CHIBON, Inspecteur d'Académie des Côtes du Nord. Monsieur MCALIC est nommé instituteur à St Alban (Côtes du Nord).

Dans les Côtes du Nord, Monsieur MCALIC entre en liaison avec la résistance dès 1942, sous le nom d'"HENRY", il est nommé chef de section fin 1942. Il crée un groupe de résistance " Front National " à St Alban et cherche la liaison avec les communes environnantes.

Fin 1943 il constitue un triangle de direction " Front National " et F.T.P. avec Messieurs GUIGOT André, instituteur à Pléneuf et DEBORD, instituteur à Planguenoual, décédé depuis.

En Mars 1944, avec l'aide de Messieurs GUIGOT André et DEBORD, il a organisé et mis en place les comités locaux clandestins de résistance dans les communes de : Erquy, Planguenoual, Plurien, Pléhérel, Plévenou, ainsi qu'à la Bouillie, Néanbiben Héneval, etc, en liaison avec les organisations de Lamballe.

Parallèlement, Monsieur MCALIC recrute des soldats pour la résistance armée: il constitue des groupes des sections, puis des compagnies, qui constitueront le Bataillon F.F.I. de Pléneuf-Erquy-Lamballe, qui sera fort de 980 hommes armés au moment des combats de la libération. Il avait le grade de capitaine (grade confirmé par la Commission Nationale sous le N° I.783/R en date du 24 Novembre 1947).

A partir de la mi-Mars 1944 et jusqu'à la fin de l'occupation Monsieur MCALIC Pierre a diffusé et fait diffuser à St Alban et dans tout le secteur, le journal clandestin du Front National "Le Patriote des Côtes du Nord". Il a plusieurs fois hébergé le distributeur des journaux (JULES dans la clandestinité). A fait déléguer par la Mairie de St Alban, avec la complicité du secrétaire de Mairie plusieurs cartes d'identité de résistants poursuivis par les allemands, en particulier pour Monsieur Maurice BARRE et sa famille, Commandant civil de l'Intersecteur Est des Côtes du Nord, qui avait eu sa maison brûlée par l'occupant et était activement recherché; il lui procura un logement à St Alban. A hébergé, à plusieurs reprises, des membres du Comité départemental clandestin de Libération des Côtes du Nord, dont Messieurs Jean LE PARANTHOËN et Théo LE COZ.

En Juin 1944, après le parachutage du groupe " Félix " (Capitaine KERNEVEL, français, un officier anglais et un sergent radio anglais) a servi de guide à ce groupe de soldats en uniforme dans son déplacement à pied de Plancoët à Lamballe; pendant ces trois jours le groupe a circulé à travers champs et routes changeant de place après chaque émission à la B.B.C. pour éviter d'être repéré.

Le 4 Juillet 1944, assiste, avec Monsieur GUIGOT, comme représentant du Secteur de Pléneuf à la réunion à Jugon de l'Etat-Major interallié du Secteur Est des Côtes du Nord dont il faisait partie, en présence du groupe " Félix ".

Monsieur MCALIC a participé à tous les parachutages d'armes à l'Intersecteur Est des Côtes du Nord, en dernier lieu aux parachutages des 19 et 20 Juillet 1944. Il organisa et participa ensuite au transport des armes par charrettes vers les dépôts clandestins des compagnies F.F.I. de son bataillon.

Eut il dirigé les combats de son bataillon, à la tête de l'Etat-Major dont le P.C. se trouvait à Ménanbihen : ce bataillon libéra toute la région de Pléneuf, Erquy, Lamballe et participa à la prise de la redoute du Cap Fréhel où s'étaient retranchés les allemands.

Après la libération, il redevient responsable du Secteur du Front National de Pléneuf.

Monsieur MCALIC était membre du Comité Départemental de Libération des Côtes du Nord.

Vu,
le liquidateur national du Front
National :
Paris, le

Abbeville le 30 octobre 1948

Juste

Vu pour légalisation de
la Signature de M. *André Guigot.*
PLÉNEUF, le 3 OCT 1952
FRANCS
LE MAIRE.

Pour le Maire, l'Adjoint Délégué :

Conch

Vu,
le liquidateur national du Front
National :
Paris, le

20 JANV 1953



Attestation de Résistance

Je soussigné Cocheril Maurice, Chef de Bataillon
de Réserve, ex C^e "Jeans" Instruction Est des C^{ts} du Nord, dans
la clandestinité, actuellement Instituteur à S^e Courme
(C^{ts} du Nord)

atteste que M^o Coalic Pierre, Instituteur, 3 rue
Paulsen Lohes à S^e Courme, a fait partie de la Résistance
active depuis 1942, sous le nom de "Henry".

Chef de section en 1942 il commanda l'important secteur de
Plinief en 1944 et avoit le grade de Capitaine.

Il participa à tous les parachutages de L'Instruction Est des C.A.N.
et fut partie de L'Etat. Major au cours des combats de
Libération. Il se distingua particulièrement à La Libération
de Plinief et à la prise de la cote du Cap Kibel.

Le Capitaine Henry, secouru, arma et commanda
980 F.F.I. Il se montra patriote ardent et excellent
entraîneur d'hommes.

Il a toujours servi avec honneur et fidélité.

S^e Courme le 18 Juin 1947
L'Chef de B^e de Réserve. C^e "Jeans"
Chevalier de la Légion d'Honneur.

[Signature]



VU, Le Chef National
Paris, le

20 JANV 1953
[Signature]



Vu,
le liquidateur national du Front

National : *[Signature]*
Paris, le 20 JANV 1953

Vu, pour légalisation de la signature de M^o Coalic Pierre, Instituteur
à S^e Courme

Le 18.6.47. Le Maire de S^e Courme
[Signature]

COUR D'APPEL

Rennes

BULLETIN N° 2

1754

CASIER JUDICIAIRE

RELEVÉ DES BULLETINS N° 1

TRIBUNAL CIVIL

Quimper

Concernant le nommé *Moalic Pierre François Marie*
fils de *Pierre Marie*
et de *Le Guellec Marguerite*
né le *5 mai 1909*, à *Foultavies / mer*

Bissey, Bordeaux. — N° 306-A

DATE des CONDAMNATIONS	COURS ou TRIBUNAUX	NATURE des CRIMES OU DÉLITS	DATE des CRIMES OU DÉLITS	NATURE ET DURÉE DES PEINES				DATE du MANDAT DE DEPOT	OBSERVATIONS
				PRISON			Amen- des		
				An	Mois	Jours			
1 <i>8.5.47</i>	<i>Dinan</i>	<i>détet 5. Siffemation</i>	<i>18.1.47</i>				<i>3000^l</i>		
2 <i>6.10.47</i>	<i>C. Appel. Rennes</i>	<i>Siffemation mars 47</i>					<i>5000^l</i>	<i>et 5000^l D.I. sur appel de Loudéac du 20 juin 47.</i>	
3									
4									
5									



VU AU PARQUET,
Le Procureur de la République,

[Signature]

Pour relevé conforme,

Quimper, le *24 mars* 19*51*
LE GREFFIER DU TRIBUNAL,

[Signature]

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

VILLE DE
DOUARNENEZ

QUARTIER DE
POULDAVID-sur-MER

Acte N° 19

ÉTAT CIVIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES NAISSANCES

L'An mil neuf cent neuf
le cinq mai à huit heures du soir
est né à Pouldavid

un enfant du sexe masculin qui a reçu les prénoms

Pierre François Marie
et dont le père est le sieur Pierre Marie Moalic, marin
pêcheur, âgé de vingt huit ans,
et la mère la dame Elouguente Le Quellec, ménagère,
âgée de vingt quatre ans, époux domiciliés
à Pouldavid.

Le Registre dûment signé.

Certifié conforme le présent extrait et délivré sur papier libre pour

usage administratif.

En Mairie à Douarnenez, le cinq mai mil-neuf
cent quarante sept.

L'Officier de l'Etat-Civil,



Morvan

*Marie à Pouldavid le 10 mai 1907
avec Jeanne Marie Yelavit.*

III^{ème} Région Militaire
Etat-Major

Bureau F.F.C.I. régional
n° 9454 B.R. F.F.C.I./F.I.-N
C.A. 3.

15.10.1949 Rennes

Modèle National - Série Normale

Certificat d'appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur

Le Général Commandant la III^{ème} Région Militaire certifie que:
Monsieur MOALIC Pierre, François, alias "Henry"
né le 5 mai 1909 à Buldaire (Finistère)
actuellement domicilié à Lozay de NEVEZ (Finistère),
a servi dans les Forces Françaises de l'Intérieur
au titre des formations suivantes, et dans les départements ci-après:

Côtes-du-Nord - Section de PLÉNEUF du 1.6.44 au 24.8.44.

La dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

Circonstances particulières:

Monsieur MOALIC Pierre, François a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'au 30.9.1944 date à laquelle il est rentré dans ses foyers définitivement.

La présente attestation constitue un Certificat de présence au Corps.

A Rennes, le 15 octobre 1949.

Le Général de C.A. Arlabosse

Commandant la 3^{ème} Région Militaire

Par déléation, le Chef du Bureau Régional F.F.C.I.,

(Signature et cachet).

Pour copie conforme,

LE MAIRE



-:- A T T E S T A T I O N -:-

-!-!-!-!-!-!-!-!-!-

Je soussigné, LE JEUNE Jean, Ex-Commandant en Chef des "Francs-Tireurs" et partisans français des Côtes du Nord, Capitaine de réserve, Chevalier de la Légion d'honneur, certifie sur l'honneur que :

MOALIC Pierre, Instituteur à DOUARNENEZ (Finistère) faisait partie de la résistance active depuis Novembre 1940 dans la région de DOUARNENEZ et D'AUDIERNE - Il faisait déjà à l'époque un énorme travail de propagande, d'organisation et recrutement pour la résistance contre l'envahisseur allemand.

C'est lors d'une distribution de tracts anti-allemand début Mars 1941, qu'il fut arrêté et déporté au Camp d'internement d'AINCOURT - Il continue son activité dans le camp et devient membre de la direction de résistance du camp et plus spécialement chargé de la rédaction du journal clandestin "L'INTERNE D'AINCOURT".

Libéré en Octobre 1941, il est interdit de séjour dans le Finistère et est nommé Instituteur à St-ALBAN dans les C.D.N.

Aussitôt en place dès 1942, il crée des réseaux du Front National dans la Région de PLENEUF, - Sous le nom de "Henry" il continue son inlassable travail de propagande et de recrutement et s'occupe également de l'organisation des jeunes réfractaires.

Début 1943 il organise les premiers groupes B.T.P. de la Région, grâce auxquels plusieurs coups de main sont faits contre l'armée d'occupation dans la Région.

Tout en continuant son travail d'organisation du Front National et notamment la diffusion du journal clandestin "LE PATRIOTE des C.D.N." Pierre MOALIC s'occupe plus particulièrement, début 1944, de la mise sur pied de sections et compagnies qui formeront le bataillon de PLENEUF composé de 1.000 hommes à la libération.

En Juin 1944, Pierre MOALIC, est Membre de l'Etat-Major du bataillon avec le grade de Capitaine et s'occupe activement de l'armement de ses hommes.

Il participe aux parachutages d'armes et s'occupe également de la Sécurité du groupe de la mission "Félix" parachuté dans la Région.

matériels de la mission de Mr JOUAN Guillaume.

Saint-Etienne, le 10 DEC 1952
Le Commissaire de Police,



Crus

Suite au verso →

Jen

*Carde
Jouan*

*Col
tout*

FFI

*Certifié exact
le 8 avril 1952
départ. F.F.I.
à St-Etienne
le 7-12-52*

Jouan

.../...

Enfin il mena à bien les combats pour la libération de la Région de PLENEUF - ERQUY - LAMBALLE et le CAP FREHEL.

La libération terminée, il reprit en main, le Secteur Front National où il continua à jouer un grand rôle, notamment en ce qui concerne l'aide au front de LORIENT et St-NAZAIRE.

Son inlassable activité, et sa grande expérience de lutte durant toute l'occupation allemande lui valurent d'être nommé Membre du Comité Départemental de Libération des C.D.N.

A SAINT-BRIEUC, le 1^{er} Décembre 1952

J. Lejeune

Vu, *Lejeune*
le liquidateur national du Front
National :
Paris, le 20 JANV 1953



III° REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR

Commission Régionale
d'Homologation de
R E N N E S

La présente décision a été ratifiée par la
Commission Nationale d'homologation des
Services F.F.I. le **24 novembre 1947**
sous n° **1783/R**

N O T I F I C A T I O N

-:-:-:-:-

N° 338

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la
Dépêche Ministérielle n° 634/FFI-I.P du 15 Novembre 1944,
la Commission Régionale d'homologation des grades obtenus
à titre F.F.I. de RENNES, a statué pour le maintien dans le
grade fictif

de **CAPITAINE**

en faveur de **Monsieur MOALIC Pierre, François**

Pseudo dans les F.F.I. *Henry*

Né le : **5 mai 1909 à POULDAVID (Finistère)**

Demeurant à : **3, rue Eculain Corbion à SAINT-BRISUC (C-d-N)**

Affecté à : *Instituteur à Douarnenez (Finistère)*

Homologation du : **23 septembre 1947**

L'homologation définitive du grade F.F.I. étant soumise
à la Commission Nationale, puis prononcée par le **MINISTRE**
de la Guerre, la présente Notification ne correspond qu'à
un titre provisoire d'homologation.

Fait à **RENNES**, le **23 septembre 1947**
Pour la Commission Régionale d'homologation

Le **Capitaine THIERRY-KUNTZ** le **Lieutenant PERON**
Président Secrétaire
signé : **THIERRY-KUNTZ** signé : **PERON**

VU, le Général, Commandant la **3** Région
P.O. le Chef d'Etat-Major,
signé : **JANNIC**

Cette homologation a été rendue définitive par Décret
en date du **8 mars 1950**.

La date de prise de rang est fixée au **...9.juin.1944..**

Le Général, Commandant la **3°** Région Militaire
P.O. Le Chef de la Section F.F.C.I.

Jannic

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE LA GUERRE

Office National des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre.

Hotel des Invalides Paris (7^e)

Extrait du registre des procès-verbaux de
la Commission Centrale instituée par l'article
3 de la Loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951.

Douarnenez

Services retenus pour l'application de
l'article 1er de la Loi du 26 septembre 1951 et du
titre II du décret n° 52-657 du 6 juin 1952 pris
pour l'application de cette Loi

Majorations d'ancienneté et bénéfices
de campagne

Les faits invoqués à l'appui de la demande de

NOM :

IKOALIC

Prénom :

Jean

Date et lieu de naissance :

5 Mai 1909 à Iulldavid

Fonctions :

Instituteur à Douarnenez (Finistère)

n'entrent pas dans le cadre des dispositions législatives.

Séance du

27 Avril 1954

M. Pour extrait certifié conforme
Le Directeur de l'Office National des
Anciens Combattants et Victimes de la
Guerre

Président de la Commission centrale,

signé : illisible.

Pour copie conforme

QUIMPER, le *25-10-1954*

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE,

[Signature]

P R E F E C T U R E D E S C O T E S D U N O R D
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

5754

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

-:-:-:-:-
SAINT BRIEUC
Caserne des Ursulines
Tél. 13.84

LE PREFET, Président de
l'Office départemental des A.C.V.G.
des Côtes du Nord

à Monsieur LE PREFET, Président
de l'Office départemental des A.C.V.G.
du Ministère QUIMPER

Lettre J.B./S.R.
à rappeler dans la réponse

Objet.- Demande de carte de combattant volontaire de la
résistance
Avis de la Commission départementale des
Côtes du Nord.

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joints les
dossiers de MM. LEMOINE Fernand

MOALLIC Pierre
DELAUNAY Pierre
LE BRUN Georges
QUEFRINEC Françoise
DANIEL Georges
OLLIVIER Edouard,

que vous aviez bien voulu me transmettre pour être soumis
à l'avis de la commission départementale des Côtes du Nord,
conformément à la circulaire B-1515 du 15 Mai 1952 de
M. le Directeur de l'Office National.

Cette commission a, dans sa séance du 5 mai 1953
après examen des dossiers des intéressés, émis un avis favorable
à l'attribution à leur profit de la carte de combattant volontai-
re de la résistance.

Pour le Préfet, Président de l'Office
et par délégation
le Secrétaire Général de l'Office
signé : illisible

Pour copie certifiée conforme
le Secrétaire Général
de l'Office départemental
du Finistère,



erf

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS
VOLONTAIRES de la RESISTANCE

Dossier N° 5.754

(Réunion du 29 JUIN 1953)

M. MOALIC Pierre
né le 5 mai 1909
demeurant à Névez

- pseudo : Henry
à Goulvarid à Névez

La Commission départementale
EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

Périodes du	au	(Isolé)
du 1.10.1940	au 31.5.1944 (Front national)	(R.I.F. non homologué)
du	au	(R.I.F. homologué)
du 4.6.1944	au 24.8.1944 (2nd. M. n. n. n.)	(F.F.I. -)
du	au	(F.F.C. -)
du	au	(Interné - Déporté Résistant)

A QUIMPER, le : 29 JUIN 1953

Signature d'un
Membre de la Commission,
délégué

Signature du
Secrétaire de la Commission,

La Commission départementale
EST d'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de
Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé :

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 29 JUIN 1953)

Dossier n° 5.754

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par M. MOALIC Pierre François Marie
né le 5 mai 1909 à Gouldanid + mer
demeurant à Yvez (école publique)

-:-

Le postulant produit :

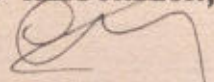
- un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du Finistère (région Quimper) du 1.6.1944 au 10 Août 1944 - côté du nord
- ²⁴ une attestation délivrée par M. _____ Liquidateur National de _____
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. Le Jeune et Guigot validés par M. Huguenin Liquidateur National de Front National certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du nov. 1940 au la libération

- 1) Région Douarnenez, ancienne (F.N.), porteur de - Recrutement organisation de la Résistance - bulletin de facts - arrêté d'intensité de mars 41 - à octobre 41
- 2) côté du nord. (Région de Quimper) création de Réseau du F.N. - porteur de et recrutement - organisation de groupes FTP - coup de main

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

avis favorable de la
C. d. S. de la C. d. Nord
(5.5.53)

Le RAPPORTEUR,



AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

QUIMPER, le 29 JUIN 1953

signature d'un membre
de la Commission,



signature du
Secrétaire de la Commission,

5754

pas de D 839

C.A. du 1-6-44

P.F.I. 4962
pas de CA

4) a. ete' antennae de mar

a. de mar 41-

(p. 100)

5) a. de mar us. ete' de mar

de. C. de mar

(avis de p. 100)

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le 13 MARS 1951
Impasse de la Palestine

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à Quimper

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSTANCE

Dossier N° 5754

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

O.R. - B²
voir joint

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir - joint à la présente note - un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M Moalic Pierre François Marie
né le 5 mai 1909 à Pouldavid's Mer

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,
C. FLOCH.

27 MARS 1951

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

3488

Monsieur Pierre Moalic Instituteur public à
Douarnenez (Finistère)

ancienne adresse:

Névez (Finistère)

16 FEV 1953

Dossier n° 5.754 pour l'obtention de la Carte de Combattant
Volontaire de la Résistance,
à Monsieur le secrétaire Général de l'Office Départemental des Anciens
Combattants et Victimes de la Guerre,

Monsieur le secrétaire Général,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-
joint, suite à votre lettre:

1° les justifications demandées: attestations de services non
homologués;

2° une photographie d'identité,

en vue de l'obtention de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

D'autre part, j'ai l'honneur de réclamer
la priorité pour l'examen de mon dossier afin de pouvoir
bénéficier de la loi du 26 septembre 1951 assez rapidement,
loi qui donne aux fonctionnaires des majorations d'ancienneté.

Veuillez croire, Monsieur le secrétaire
Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Douarnenez, le 13 février 1953